

Résumé des caractéristiques du produit pour un produit biocide

Nom du produit: NEUTRALAC® SL25

Type(s) de produit: TP02 - Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux

Numéro de l'autorisation: FR-2021-0006

Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3: FR-0019326-0000

Table des matières

Informations administratives	1
1.1. Noms commerciaux du produit	1
1.2. Titulaire de l'autorisation	1
1.3. Fabricant(s) des produits biocides	1
1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)	1
2. Composition et formulation du produit	2
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide	2
2.2. Type de formulation	2
3. Mentions de danger et conseils de prudence	2
4. Utilisation(s) autorisée(s)	3
5. Conditions générales d'utilisation	5
5.1. Consignes d'utilisation	5
5.2. Mesures de gestion des risques	5
5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	6
5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage	6
5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	6
6. Autres informations	6

Informations administratives

1.1. Noms commerciaux du produit

NEUTRALAC® SL25

1.2. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	Chaux de la Tour
	Adresse	1 chemin des Chaux de la Tour 13820 Ensues La Redonne France
Numéro de l'autorisation	FR-2021-0006	
Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3	FR-0019326-0000	
Date de l'autorisation	16/02/2021	
Date d'expiration de l'autorisation	15/02/2031	

1.3. Fabricant(s) des produits biocides

Nom du fabricant	Chaux de la Tour
Adresse du fabricant	1 chemin des Chaux de la Tour, 13820 Ensues La Redonne, France
Emplacement des sites de fabrication	1 chemin des Chaux de la Tour, 13820 Ensues La Redonne, France

1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active	1255 - Dihydroxyde de calcium/hydroxyde de calcium/chaux vive/chaux hydratée/chaux éteinte
Nom du fabricant	Chaux de la Tour
Adresse du fabricant	1 chemin des Chaux de la Tour, 13820 Ensues La Redonne, France
Emplacement des sites de fabrication	1 chemin des Chaux de la Tour, 13820 Ensues La Redonne, France

2. Composition et formulation du produit

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Dihydroxyde de calcium/hydroxyde de calcium/chaux vive/chaux hydratée/chaux éteinte		Substance active	1305-62-0	215-137-3	25

2.2. Type de formulation

SD - Suspension concentrée pour application directe

3. Mentions de danger et conseils de prudence

Mention de danger	<p>Provoque une irritation cutanée.</p> <p>Provoque des lésions oculaires graves.</p> <p>Peut irriter les voies respiratoires.</p>
Conseils de prudence	<p>Éviter de respirer les poussières.</p> <p>Se laver soigneusement après manipulation.</p> <p>Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.</p> <p>Porter .</p> <p>EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU:Laver abondamment à .</p>

Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).

En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin.

Enlever les vêtements contaminés. Et les laver avant réutilisation.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Appeler immédiatement .

EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

Appeler en cas de malaise.

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Éliminer le dans

4. Utilisation(s) autorisée(s)

4.1 Description de l'utilisation

Utilisation 1 - Désinfection des boues d'épuration

Type de produit	TP02 - Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Le produit est mélangé dans les boues d'épuration dans un mélangeur ouvert. Les boues traitées sont à destination d'usages agricoles, incinération, enfouissement en décharges
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	<p>Nom scientifique: Pas de donnée Nom commun: Bactéries Stade de développement: Pas de donnée</p> <p>Nom scientifique: Pas de donnée Nom commun: Levures Stade de développement: Pas de donnée</p> <p>Nom scientifique: Pas de donnée Nom commun: Champignons Stade de développement: Pas de donnée</p> <p>Nom scientifique: Pas de donnée Nom commun: Virus Stade de développement: Pas de donnée</p> <p>Nom scientifique: Pas de donnée Nom commun: Œufs de nématodes Stade de développement: Pas de donnée</p>
Domaine d'utilisation	<p>Intérieur</p> <p>Extérieur</p> <p>Intérieur et extérieur</p>

Méthode(s) d'application

Méthode d'application: Application manuelle
Description détaillée:
Application directe en mélange avec les boues (semi-automatique et automatique).

Taux et fréquences d'application

Taux d'application: -
Dilution (%): 0
Nombre et fréquence des applications:
Produit prêt à l'emploi

La dose d'application doit être suffisante pour maintenir un pH >12 durant le temps de contact

Temps de contact : 1 à 24h, jusqu'à plusieurs semaines pour les œufs de nématodes

Catégorie(s) d'utilisateurs

Professionnel

Dimensions et matériaux d'emballage

IBC en PEHD de 1m3 équipé d'un agitateur électrique ou d'une pompe de recirculation.

Containers en acier inoxydable jusqu'à 25 tonnes équipé d'un agitateur électrique (IDRA-containers).

4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

-

4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

-

4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

-

4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-

4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-

5. Conditions générales d'utilisation

5.1. Consignes d'utilisation

- Se conformer aux instructions d'utilisation.
- Se référer au plan d'hygiène en place pour s'assurer que le niveau d'efficacité nécessaire est atteint.
- Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement.
- La dose d'application doit être suffisante pour maintenir un pH >12 durant le temps de contact nécessaire.
- Dose d'application recommandée :
Appliquer 0.7 – 6.9 litres de produit contenant 25 % m/m de dihydroxide de calcium par m3 de boue (0.8 kg – 8 kg de produit contenant 25 % m/m de dihydroxide de calcium par kg de boue séchée.
- La dose d'application doit être établie pour atteindre une dose de 20 – 50 % de poids secs de boue,
- La dose est susceptible de varier selon les applications, l'utilisateur doit s'assurer de l'efficacité de son traitement au moyen de tests de laboratoire.
- Le produit doit être agité avant l'application et doit être maintenu sous agitation continue pendant l'application.
- Utiliser les conditionnements commerciaux des laits de chaux ou recommandés aux produits à base de chaux uniquement.
- Après utilisation, rincer plusieurs fois les emballages commerciaux à l'eau

5.2. Mesures de gestion des risques

Lors de la manipulation du produit :

- Minimiser les éclaboussures.
- Porter des gants de protection appropriés, une combinaison de protection, des bottes et des lunettes pendant les phases de manipulation du produit.

Lors de la manipulation des boues traitées :

- L'addition du dihydroxyde de calcium aux boues peut conduire au dégagement d'ammoniac. Afin de limiter l'exposition à ce gaz, il est recommandé de porter un masque approprié si l'exposition aux dégagements d'ammoniac au-delà de la VLEP (14mg/m³) ne peut être prévenue par un autre moyen.

- Porter des gants et une combinaison de protection pendant la manipulation des boues traitées.

Lors du nettoyage des équipements :

- Porter des gants de protection appropriés, une combinaison de protection, des bottes et des lunettes pendant les phases de nettoyage de l'équipement.

- Porter un masque respiratoire adapté à la réduction de l'exposition aux poussières (AFP 40 à minima) et au dégagement d'ammoniac.

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- En cas de troubles de la conscience, placer le sujet en position latérale de sécurité (couché sur le côté) ; appeler le 15/112. Ne pas faire boire ni vomir.
- Garder l'emballage et/ou la notice à disposition.
- En cas d'inhalation : sortir le sujet à l'air libre et le mettre au repos en position demi-assise ; en cas d'apparition de symptômes et/ou d'inhalation de fortes concentrations, contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112.
- En cas de contact avec la bouche/ingestion : rincer abondamment avec de l'eau et contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112.
- En cas de contact avec la peau : enlever les vêtements et les chaussures contaminés et laver la partie contaminée avec de l'eau. En cas d'apparition de signes d'irritation, contacter le centre antipoison.
- En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment les yeux à l'eau tiède en maintenant les paupières écartées puis continuer le rinçage sous un filet d'eau tiède pendant 10 min. En cas de port de lentilles : rincer immédiatement à l'eau tiède puis enlever les lentilles s'il n'existe pas de contre-indication et continuer le rinçage sous un mince filet d'eau tiède pendant 10 min. En cas de persistance des signes d'irritation ou d'apparition de troubles de la vision, consulter un médecin.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Rincer plusieurs fois le contenant avant réutilisation.
- Réutiliser le conditionnement uniquement pour le stockage de lait de chaux.
- Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet, dans un circuit de collecte approprié.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

- Durée de stockage: 1 mois
- Protéger du gel.
- Ne pas stocker à une température supérieure à 30°C.
- Tenir à l'écart des acides.

6. Autres informations

-